



MAIRIE DE CAMPAN

HAUTES-PYRÉNÉES

 E X T R A I T
 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2021

(Date de convocation : 26 mars 2021)

Délibération n° 20210401/05

Conseillers en exercice	: 15	Le premier avril deux mille vingt et un à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la
Nombre de présents	: 14	mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,
Nombre de votants	: 15	<u>Étaient présents</u> : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne
Pour	: 15	Lay, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Thibaut Maurin, Mme Brigitte Bascaules, M. Sylvain Saligot,
Contre	: 0	Mme Aurore Ville, Mme Mélissa Pujo-Menjouet, Mme Sarah Laguerre, M. Thierry Ribeiro, Mme Viviane
Abstention	: 0	Torné, Mme Charlotte Foubert et M. Jean-François Rabaud,
		formant l'unanimité des membres en exercice.

Étaient absents : Benjamin Soucaze-Soudat (procuration donnée à M. Etienne Lay)

Secrétaire de séance : Mme Charlotte Foubert

OBJET : B.A. REGIE DE TRANSPORT – APPROBATION DES AFFECTATIONS DES RESULTATS 2020

Le Conseil Municipal après avoir adopté le Compte Administratif de l'année 2020 dont les résultats, conformément au Compte de Gestion, se présentent comme suit :

1°/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat cumulé antérieur	EXCEDENT	51 817,77 €
Résultat de l'exercice 2020	DEFICIT	24 182,85 €
RESULTAT CUMULE A REPENDRE AU COMPTE 001 : EXCEDENT		27 634,92 €

2°/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat cumulé antérieur	EXCEDENT	18 474,68 €
Résultat de l'exercice 2020	EXCEDENT	9 109,43 €
RESULTAT CUMULE A AFFECTER		27 584,11 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter au budget 2021, le résultat de fonctionnement cumulé de la façon suivante :

- | | |
|---|--------------------|
| a) Affectation obligatoire du résultat 2020 au déficit de fonctionnement antérieur compte 002 | |
| b) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (déficit d'inv. + solde RAR) en votant au compte 1068 la somme de ou
Affectation en réserve au compte 1068 d'un crédit supérieur au besoin de financement | |
| c) Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 | 27 584,11 € |

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date d'affichage :

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Alexandre PUJO-MENJOUET

